



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 14 novembre à 19 heures, dans le salon Desjardins du Centre au 20 rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #23-05.

La demande est présentée par Carole Hémond et concerne la propriété située au 312, 1^{ère} Avenue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre de fermer le carport existant en portique jusqu'à une distance de 0.39m de la ligne de lot latérale plutôt qu'à un minimum 2 mètres tel que prescrit au Règlement de zonage #427.

Toute personne intéressée pourra alors de faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Anik Gagné, greffière adjointe, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #23-05) le 19 octobre 2023 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 19 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 octobre 2023.

Anik Gagné
Greffière adjointe